

Lancement du dispositif **TéléAVC**
CH DE TROYES – CHU DE REIMS



Lundi 9 décembre 2013

Dossier de presse

CONTACTS PRESSE

CH Troyes : Michael DE BLOCK – directeur du système d'information et de la communication -
03 25 49 47 27

CHU de Reims : Aurélie JUILLARD – chargée de communication – 03 26 78 34 38

ARS : Mylène MARTHELY, responsable communication - 03 26 21 81 62



Lancement du dispositif TéléAVC CH de Troyes – CHU de Reims

Sommaire

Le dispositif TéléAVC Troyes - Reims

Le principe	P.3
L'aboutissement de nombreux mois de travail et d'échanges	P.4
Le premier maillon d'un réseau régional	P.4

L'AVC, Agir Vite C'est Important

Qu'est-ce qu'un AVC ?	P.5
Les symptômes à reconnaître	P.6
Les séquelles peuvent être très lourdes	P.6

CONTACTS PRESSE

CH Troyes : Michael DE BLOCK – directeur du système d'information et de la communication - 03 25 49 47 27
CHU de Reims : Aurélie JUILLARD – chargée de communication – 03 26 78 34 38
ARS : Mylène MARTHELY, responsable communication - 03 26 21 81 62

Le dispositif TéléAVC Troyes – Reims

Un atout majeur pour la prise en charge de l'AVC

L'objectif du projet est de permettre une meilleure prise en charge des AVC 24h/24 et 7j/7, en utilisant les moyens de la télémédecine pour assurer la garde de neurologie et d'imagerie sur le CH de Troyes, grâce à l'expertise des praticiens du CHU de Reims.

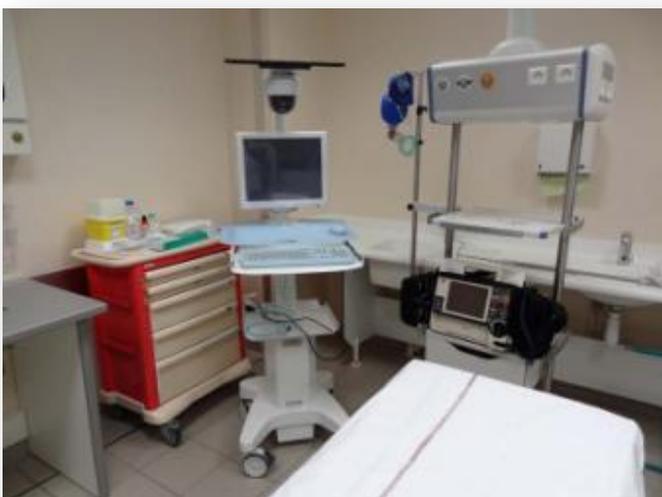
L'Accident Vasculaire Cérébral constitue l'une des principales causes de mortalité chez l'adulte. Les récents progrès médicaux montrent que la prise en charge de l'AVC ischémique, dans les toutes premières heures, par une équipe pluridisciplinaire, augmente considérablement les chances de récupération pour le patient.

Les nouveaux moyens de communication offrent la possibilité de transmettre les images d'une IRM cérébrale de haute qualité et de réaliser un acte de télédiagnostic en temps réel grâce à une caméra haute résolution.

Depuis le 30 septembre 2013, le centre hospitalier de Troyes et le CHU de Reims ont lancé une activité de télémédecine pour une meilleure prise en charge de l'AVC : « le TéléAVC ». Ce dispositif permet au médecin urgentiste du CH de Troyes, qui prend en charge le patient, de consulter à distance l'avis d'un neurologue expert en pathologies neurovasculaires exerçant au CHU de Reims.



Le principe



24h/24, un neurologue et un radiologue de garde du CHU de Reims donnent un avis à distance aux urgentistes du centre hospitalier de Troyes. En cas de suspicion d'AVC, le neurologue du CHU décide de l'opportunité de réaliser un acte de thrombolyse¹, grâce à la transmission des résultats d'exams (IRM). La thrombolyse est alors réalisée par l'urgentiste du CH de Troyes, avant le transfert du patient vers l'Unité Neuro-Vasculaire (UNV) du CHU de Reims.

¹ *Thrombolyse : injection d'un traitement qui va dissoudre le caillot responsable de l'infarctus cérébral.*

Les neurologues, radiologues et urgentistes d'hôpitaux différents se coordonnent donc pour proposer une meilleure prise en charge de l'AVC et dans des délais plus courts à tous les patients de Champagne-Ardenne.

L'aboutissement de nombreux mois de travail et d'échanges

La mise en place de **la filière AVC** entre le CH de Troyes et le CHU de Reims est l'aboutissement de nombreux mois de travail et d'échanges avec :

- **l'Agence Régionale de Santé Champagne-Ardenne** : elle a piloté le projet avec le GCS SISCAs (Groupement de Coopération Sanitaire Systèmes d'Information de Santé de Champagne-Ardenne) ;
- **l'hôpital de Troyes** et plus particulièrement sa DSIC (Direction du Système d'Information et de la Communication) ;
- et **le CHU de Reims**, établissement de recours régional dans de nombreuses spécialités.

Le Programme Régional de Développement de la Télémédecine (PRT) fait partie intégrante du Projet Régional de Santé (PRS). Il fixe les cibles prioritaires et les objectifs opérationnels de programmation du déploiement des activités de télémédecine, fondés sur des priorités partagées par l'ensemble des partenaires et par les usagers.

Le premier maillon d'un réseau régional

La mise en œuvre réussie du lien entre le centre hospitalier de Troyes et le CHU de Reims préfigure l'amélioration de l'offre de prise en charge de l'AVC dans la région. La mobilisation de l'ensemble des acteurs intervenant dans la prise en charge des patients victimes d'AVC (notamment des compétences de neurologues spécialisés et de médecins urgentistes) et la généralisation du dispositif de TéléAVC à la région bénéficieront, à terme, à l'ensemble de la population champardennaise.

Avis d'expert et prise en charge optimisés pour tous les Champardennais !

L'AVC, « Agir Vite C'est important »



Troisième cause de mortalité, deuxième cause de démence, première cause de handicap acquis chez l'adulte, l'accident vasculaire cérébral (AVC) peut être combattu plus efficacement avec une meilleure information du public.

Il est donc **essentiel d'apprendre à tout citoyen à reconnaître les signes d'alerte d'un AVC, et lui indiquer la marche à suivre : appeler le 15.**

A chaque minute qui s'écoule avant le traitement, le patient victime d'un AVC perd en moyenne 1,9 millions de cellules cérébrales. Le risque de dégradation irréversible ou de décès augmente donc à chaque minute.

Le recours au Centre 15 permet d'organiser le transfert immédiat du patient vers le service des Urgences du centre hospitalier de Troyes. L'objectif est de confirmer rapidement le diagnostic et de débiter le traitement qui diminuera les lésions cérébrales donc le risque de décès et de séquelles.

Qu'est-ce qu'un AVC ?

Un Accident Vasculaire Cérébral, également appelé « attaque cérébrale », survient lorsque la circulation sanguine dans ou vers le cerveau est interrompue, soit par un vaisseau sanguin bouché (infarctus cérébral), soit par une déchirure d'un vaisseau sanguin provoquant une hémorragie (hématome cérébral).

En conséquence, les cellules du cerveau ne reçoivent plus l'oxygène dont elles ont besoin pour fonctionner normalement. Certaines sont endommagées, d'autres meurent.

Focus

A l'échelle du territoire de santé **Champagne sud, l'Accident Vasculaire Cérébral touche environ 1 000 personnes par an.** Près de **100** décèdent en cours d'hospitalisation.

Face à cette réalité le centre hospitalier de Troyes sensibilise largement le public et les professionnels de santé : des actions de formation sont menées pour améliorer la prise en charge des AVC.

Un diagnostic précoce et une prise en charge rapide permettent de réduire la mortalité de 30% et le risque de séquelles et leur gravité.

Les symptômes à reconnaître

Les symptômes dépendent de la zone du cerveau qui est atteinte et de l'étendue de la lésion. Certains signes, correspondant aux zones les plus fréquemment touchées, doivent toujours alerter et conduire à l'appel du « 15 ».

Les signes qui doivent alerter sont :

- une faiblesse d'un côté du corps,
- une paralysie du bras, du visage,
- des difficultés à parler, qui peuvent être accompagnés de troubles de l'équilibre, de la vision ou de maux de tête.

Si l'un de ces signes est constaté, et même s'il disparaît après quelques minutes, c'est peut-être un AVC, il faut composer vite le « 15 ».

Les séquelles peuvent être très lourdes

Suite à un AVC, le patient peut garder des séquelles importantes pouvant aller jusqu'à une perte d'autonomie. Il s'agit de difficultés en matière de communication pour parler (aphasie), écrire ou lire. Sur le plan de la mobilité, les séquelles les plus fréquentes sont des difficultés à marcher, à utiliser le bras ou la main allant parfois jusqu'à l'hémiplégie. Le patient peut, par ailleurs, garder des difficultés de l'attention, de concentration ou de mémoire.

ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL

EN CAS D'APPARITION **BRUTALE** DE L'UN DE CES TROIS SIGNES :

- une déformation de la bouche
- une faiblesse d'un côté du corps, bras ou jambe
- des troubles de la parole

APPELEZ IMMÉDIATEMENT LE SAMU ☎ 15
A. V. C. AGIR VITE C'EST IMPORTANT

Logo of the French Republic (Ministère des Affaires Sociales et de la Santé) and the logo of ARS (Agence Régionale de Santé).